

Communiqué

Pas d'annulation des interventions prévues sans rémunération des artistes-auteurs

L'impact économique ostensible de la crise sanitaire sur les divers lieux de diffusion et de programmation culturelle ne doit pas occulter en amont les conséquences immédiates sur le secteur de la création lui-même, c'est-à-dire sur l'ensemble des créateurs et des créatrices grâce à qui ces lieux de diffusion existent et vivent.

L'annulation des interventions d'artistes-auteurs qui étaient prévues au sein d'évènements ou de manifestations culturelles (salons professionnels, rencontres, expositions, festivals, spectacles, symposiums, ...) ou qui étaient programmées dans des résidences, des établissements scolaires, des médiathèques, des prisons ... **est d'évidence un cas de force majeur qui ne peut, ni ne doit, être mis à la charge des artistes-auteurs eux-mêmes.**

Les créateurs et les créatrices programmés doivent systématiquement être rémunérés dans les conditions initialement prévues par les organisateurs d'évènements, par les lieux de diffusion et par les établissements concernés.

Nous rappelons que les artistes-auteurs ne perçoivent ni subventions, ni indemnités de chômage.

Nous demandons au gouvernement de prendre d'urgence toutes les mesures interministérielles nécessaires, afin que les organisateurs et les structures culturelles dont les subventions publiques sont maintenues ainsi que les établissements publics (écoles, bibliothèques, etc.) versent systématiquement aux artistes-auteurs le montant de la rémunération initialement prévue.

Nous demandons au gouvernement d'enjoindre les acteurs privés non subventionnés à agir de la même façon envers tout artiste-auteur d'œuvres littéraires, dramatiques, graphiques, plastiques, photographiques, cinématographiques, musicales ...

Quelles que soient nos pratiques créatrices, force est de constater que nous sommes toujours la partie faible du contrat et que nos rémunérations tiennent généralement lieu de valeur d'ajustement dans les modèles économiques des divers acteurs de l'aval, c'est pourquoi il appartient plus que jamais à la puissance publique de prendre distinctement en compte le secteur de la création, de s'attacher à éviter toute rupture d'égalité entre artistes-auteurs et de **veiller à ne pas pénaliser d'avantage le secteur d'activité le plus fragile de la culture, celui des créateurs eux-mêmes.**

